

# Revue des deux mondes (1829)

Revue des deux mondes (1829). 1876/11-1876/12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

---

LE  
SOCIALISME CONTEMPORAIN  
EN ALLEMAGNE

---

II. <sup>1</sup>  
LES AGITATEURS.

---

Ferdinand Lassalle est considéré par ses adhérens comme le messie du socialisme. Pendant sa vie, ils l'ont écouté comme un oracle; après sa mort, ils l'ont vénéré comme un demi-dieu. Ils lui ont voué un véritable culte : en 1874, ils ont célébré le dixième anniversaire du jour où il leur fut enlevé, par des cérémonies qui semblaient les rites d'une religion nouvelle. Ils n'hésitent même pas à le comparer au Christ, et ils croient que ses doctrines transformeront la société actuelle comme le christianisme a renouvelé la société antique. En réalité, Lassalle n'a révélé au monde aucune vérité nouvelle. Il n'a fait que vulgariser des idées empruntées à Louis Blanc, à Proudhon, à Rodbertus et surtout à Karl Marx; mais il est incontestable que c'est la verve de son style, la vigueur de sa polémique, et plus encore son éloquence et son influence personnelle qui ont fait sortir le socialisme de la région des rêves et de l'ombre des livres peu lus et incompris, pour le jeter, comme un brandon de discussions et de luttes, sur les places publiques et

(1) Voyez la *Revue* du 1<sup>er</sup> septembre.

dans les ateliers. En deux ans, sa parole et sa plume enflammées remuèrent toute l'Allemagne et y créèrent le parti démocrate socialiste. Il exerçait la même fascination qu'Abélard, et, comme lui, charmait les femmes et entraînait les foules. Il parcourait le pays, jeune, beau, éloquent, « traînant tous les cœurs après lui, » et partout il laissait des admirateurs et des disciples enthousiastes qui formaient le noyau de sociétés ouvrières. Je ne connais guère d'exemple, à notre époque, d'une influence aussi grande et aussi étendue, conquise en si peu de temps. Aussi sa vie est-elle un véritable roman.

Ferdinand Lassalle, comme Karl Marx, est d'origine israélite; il naquit à Breslau le 11 avril 1825. Son père, qui faisait le commerce en gros, désirait lui voir suivre la même profession. Après avoir terminé ses humanités avec éclat au gymnase de sa ville natale, il fut envoyé à l'école commerciale de Leipzig; mais, dégoûté de ce genre d'études, il entra à l'université, où il s'occupa surtout de philologie, de philosophie et de droit. De bonne heure les faits économiques attirèrent son attention, car il raconte, dans son livre *Bastiat-Schulze*, que dès l'âge de douze ans il fut très frappé de voir sa mère et sa sœur acheter les étoffes de leur vêtement dans des boutiques au détail, quoique son père vendit les mêmes en gros. A l'université, il se prit d'enthousiasme pour Fichte et surtout pour Hegel, qui fut son maître dans les hautes régions de la pensée. En politique, il adopta les idées de la jeune Allemagne, et se rangea dans la nuance la plus radicale, qu'on appelait alors déjà « les révolutionnaires. »

Ses études universitaires achevées, il se fixa aux bords du Rhin, continuant ses travaux commencés. Il avait conçu le projet d'écrire l'histoire de l'ancienne école de philosophie ionienne. Pour rassembler des matériaux et aussi pour respirer l'air de la grande ville, où fermentaient alors toutes les idées nouvelles, il visita Paris en 1845. Il y fut parfaitement reçu par Henri Heine; la conformité de leur origine, de leurs idées et de leur tournure d'esprit devait les rapprocher. Cependant le poète, dont le regard acéré percevait le fond des cœurs, juge parfaitement son jeune ami, dans une lettre où il le recommande à Varnhagen von Ense : « Mon ami qui vous remettra cette lettre, Lassalle, est un jeune homme doué des dons de l'intelligence les plus remarquables. Au savoir le plus profond, aux connaissances les plus vastes, à la pénétration la plus vive que j'aie jamais rencontrés, il joint une force de volonté et une habileté dans l'action qui m'étonnent. C'est un vrai fils des temps nouveaux, qui ne connaît rien de cette abnégation et de cette modestie dont nous autres avons fait profession avec plus ou moins

d'hypocrisie. Il appartient à une génération qui veut jouir et dominer. » Heine compare Varnhagen et lui-même à des fossoyeurs chargés d'enterrer les temps passés et à de pauvres poules qui, après avoir couvé des œufs de canard, sont toutes surprises de voir les jeunes canetons se jeter à l'eau et y nager avec plaisir. A Berlin, où Lassalle voulait se fixer comme *privat-docent*, il entra en relation avec tout le monde savant et littéraire, qui lui fit le meilleur accueil. Humboldt surtout le prit en grande amitié. Il l'appelait l'enfant prodige, *das Wunderkind*, et il le recommanda à ses confrères de l'Institut de France lors du second voyage de Lassalle à Paris. Celui-ci continuait à préparer son livre sur Héraclite, qui ne parut que neuf ans plus tard. Vers la fin de 1845, il rencontra à Berlin une personne qui exerça une influence décisive sur son existence. La comtesse Sophie de Hatzfeldt, née princesse de Hatzfeldt, était engagée dans un procès avec son mari. Après quelques années paisibles passées dans leur château seigneurial aux bords de la Sieg ou dans leur hôtel à Dusseldorf, l'incompatibilité des caractères avait amené une séparation entre les deux époux, et la comtesse était en instance pour obtenir une pension en rapport avec son rang et sa fortune. Elle avait infiniment d'esprit, d'éloquence et une grande indépendance de caractère; elle s'occupait volontiers des grandes questions politiques et sociales qui agitent notre époque, et elle ne s'effrayait point des idées les plus hardies. Lassalle, qui lui ressemblait sous plus d'un rapport, s'attacha à elle dès qu'il la vit, et jura de lui faire obtenir ce à quoi elle avait droit. Ici se place un étrange incident que ses ennemis ont souvent rappelé pour lui en faire un crime.

La baronne de Meyendorff, liée avec le comte de Hatzfeldt et revenant de chez lui, s'était arrêtée à Cologne. Elle avait avec elle une cassette où la comtesse était convaincue que se trouvaient renfermés des documens très importans pour son procès. Deux amis de Lassalle, Mendelsohn et Oppenheim, s'introduisirent dans la chambre que M<sup>me</sup> de Meyendorff occupait à l'hôtel *Mainzer Hof* et enlevèrent la cassette, qui en réalité ne contenait que des bijoux. Poursuivis pour cette soustraction, Mendelsohn fut condamné et Oppenheim acquitté. Lassalle, mis en cause comme ayant été leur conseil et leur complice, se défendit lui-même avec une admirable éloquence dans un discours où déjà apparaissent le prolétariat et le socialisme. Reconnu coupable par le jury, à la majorité de sept voix contre cinq, les magistrats, qui, dans ce cas, devaient prononcer, l'acquittèrent, parce que l'enlèvement de la cassette n'avait pas eu lieu par ses instructions, mais seulement comme conséquence de sa poursuite de la baronne. Ceci se passait au mois d'août 1848.

Attaché au barreau de Dusseldorf, il continua de s'occuper du procès Hatzfeldt, qu'il mena à terme en 1854 par un arrangement très favorable à la comtesse. En même temps, il s'était jeté tout entier dans le mouvement politique de cette époque si agitée. Il écrivit alors dans le journal socialiste de Karl Marx, la *Neue Rheinische Zeitung*, où collaboraient aussi Engels, Freiligrath, Schapper, Wolff et d'autres écrivains moins connus.

Ces travaux littéraires ne pouvaient lui suffire : son caractère ardent le portait à agir. Lors du conflit entre la chambre prussienne et le ministère Manteuffel, il essaya d'organiser, à Dusseldorf, la résistance contre le coup d'état, en réunissant les ouvriers et les bourgeois, et quand quelques représentans décidèrent le refus de l'impôt, il tenta d'apposer les scellés sur les caisses de l'état. Avec plusieurs autres citoyens marquans, il forma un comité de résistance et lança des proclamations où il engageait le public à réunir de l'argent et des armes pour tenir tête au gouvernement. En novembre 1848, quand le général Drigalski proclama l'état de siège à Dusseldorf, il fut arrêté avec Cantador, le chef de la garde bourgeoise, et poursuivi comme ayant provoqué la guerre civile. Il ne parut devant les assises que le 3 mai 1849. Il se défendit lui-même avec une audace et une éloquence qui firent grande impression sur le jury. Il invoqua hardiment le principe de la révolution française, la souveraineté du peuple. « Je ne veux et ne dois être acquitté, s'écria-t-il, que si l'on admet que l'appel aux armes est le droit et le devoir du peuple. » Il se souvenait de Robespierre. Il accabla des traits de son impitoyable ironie les partisans de « la résistance passive. » — « C'est le fait, disait-il, de ceux qui sentent clairement qu'ils doivent résister, et qui en même temps sont trop lâches pour oser le faire au péril de leur vie. La couronne confisque toutes les libertés de la nation, et, pour défendre ses droits, l'assemblée nationale prussienne décrète quoi? « son mécontentement. » On ne comprend pas qu'une assemblée de représentans du peuple aboutisse à une semblable puérité. » Il fut acquitté aux assises; mais, poursuivi au correctionnel pour résistance à la police, il fut condamné à six mois de prison. Il employa ce temps à approfondir les questions sociales. Presque chaque soir, un ouvrier, nommé Kichniawy, venait, sa journée finie, causer avec lui sur ce sujet jusque très tard dans la nuit.

Rendu à la liberté, il se livra avec ardeur à l'étude de l'époque de la réformation en Allemagne. Il voulait se rendre compte comment les guerres de religion avaient affaibli son pays en le morcelant, et chercher ainsi les moyens de reconstituer son unité. Il tira de cette étude un drame intitulé : *Franz von Sickingen*, médiocre

comme œuvre littéraire, mais curieux comme thèse politique. Il y développe cette idée, reproduite depuis par M. de Bismarck, que les grands changemens historiques se sont toujours accomplis « par le fer et le feu. » Il portait jusqu'au fanatisme l'idée de l'unité allemande. En 1859, il publia une brochure sur *la Guerre d'Italie et la mission de la Prusse*, dans laquelle il expose à la démocratie allemande le même plan de campagne que M. de Bismarck osa proposer au roi de Prusse, et que, devenu chancelier, il devait mettre à exécution sept ans plus tard. On se rappelle qu'alarmé par les victoires des armées françaises en Lombardie, le roi de Prusse se préparait à répondre à l'appel que lui adressait l'empereur d'Autriche et à porter un corps d'armée sur le Rhin. Politique absurde, dit Lassalle. Que la haine du despotisme ne nous aveugle pas : Napoléon III fait les affaires de la démocratie et de l'Allemagne. En favorisant la constitution de l'unité italienne, il provoque l'éclosion de l'unité germanique. L'ennemi mortel et irréconciliable de l'unité de l'Allemagne, c'est l'Autriche; donc la Prusse doit s'allier à la France contre l'Autriche, et profiter de cette alliance pour grouper tous les peuples allemands sous son hégémonie. Lassalle fit même le voyage d'Italie avec la comtesse de Hatzfeldt, et vit Garibaldi, qu'il engagea à tenter une expédition sur Vienne pour que l'unité italienne et l'unité germanique pussent s'établir sur les ruines de l'Autriche. Le roi de Prusse, fidèle à son allié de la confédération, ne goûta pas ces idées, quoiqu'elles lui fussent présentées avec insistance par M. de Bismarck, et Napoléon III se vit forcé de faire la paix de Villafranca; mais en 1866 le programme de Lassalle se réalisa de point en point. Ses amis les démocrates, qui l'avaient combattu, ne l'avaient pas mieux compris que le roi Guillaume ne comprit M. de Bismarck en 1859.

Vers cette époque, il quitta Dusseldorf pour se fixer à Berlin. Comme en raison de sa condamnation en 1849 cette résidence lui était interdite, il y pénétra déguisé en charretier, puis il obtint du roi, par l'entremise de Humboldt et malgré l'opposition de M. de Manteuffel, l'autorisation d'y séjourner. Son amie dévouée, la comtesse de Hatzfeldt, l'y avait suivi. Tous deux travaillaient sérieusement et voyaient la société des savans, des gens de lettres et des philosophes. Lassalle fut même nommé membre de la *Société de philosophie* comme auteur du livre sur Héraclite d'Éphèse, et chargé de prononcer le discours aux fêtes données en l'honneur de Fichte. Il y fait le tableau de la philosophie moderne en Allemagne et s'efforce de prouver que les théories de Kant, de Fichte et de Hegel ne sont que le développement logique d'un même système. La forme de ce discours était trop abstraite et ne plut guère au pu-

blic. Cependant il eut soin de rappeler que Fichte avait été le prophète de l'unité allemande et avait annoncé que le peuple allemand jouirait un jour de la liberté et de l'égalité proclamées par la révolution française. Il avait un culte pour les hommes de cette époque et principalement pour Robespierre. Il portait souvent une canne venant de celui-ci, que son ami l'historien Forster lui avait donnée. Comme son modèle de 1793, il recherchait l'élégance, et un de ses critiques a pu dire de lui que, malgré ses idées socialistes, il aimait à avoir une poignée ciselée à son poignard de jacobin, et des broderies à son bonnet phrygien.

En 1861, il publia une étude littéraire sur Lessing et un ouvrage très-savant de jurisprudence en deux volumes, *Systeme des droits acquis* (*System der erworbenen Rechte*). Des idées de réforme radicale s'y font jour parmi des dissertations purement scientifiques; ainsi le régime actuel de la propriété et de l'hérédité y est l'objet de critiques très vives. Dans deux brochures politiques publiées peu de temps après, *l'Essence d'une constitution* (*Ueber Verfassungswesen*) et *Force et droit* (*Macht und Recht*), il reprend son idée favorite, que dans les affaires humaines c'est toujours la force qui décide en dernier ressort. Toute question constitutionnelle se résume, dit-il, en ceci : qui est le plus fort? Si les chambres ne disposent pas de moyens efficaces de résistance, elles sont à la merci du souverain. A cette théorie qui s'est singulièrement répandue depuis, parce que certains événemens contemporains ont paru la justifier, on peut répondre : oui, ce sont les baïonnettes qui décident; mais qui fait marcher les baïonnettes, si ce n'est les idées? N'est-ce pas le principe abstrait des nationalités qui a complètement bouleversé la carte de l'Europe? Cavour a fait l'unité de l'Italie et M. de Bismarck celle de l'Allemagne, parce qu'ils se sont mis l'un et l'autre au service de cette idée. Napoléon I<sup>er</sup>, malgré son étonnant génie et ses prodigieuses victoires, n'a rien créé de durable parce qu'il l'avait ignorée ou méconnue. L'Autriche, qui en Orient combat ce principe, en sera tôt ou tard la victime.

Ce n'est que vers 1862 que Lassalle se fit le champion du socialisme. C'était l'époque de la lutte entre les libéraux prussiens et M. de Bismarck au sujet de la réorganisation de l'armée et du budget de la guerre, que la chambre rejeta obstinément plusieurs années de suite. Les libéraux s'efforçaient de gagner l'appui des classes ouvrières. M. Schulze-Delitzsch avait acquis sur elles une grande influence en organisant, dans toute l'Allemagne du nord, des sociétés coopératives de crédit, de consommation et d'achat de matières premières. Il voulait les fonder exclusivement sur le principe du *self-help* et repoussait toute intervention de l'état. Lassalle se



jeta dans la mêlée pour exposer et défendre les idées socialistes, et il se livra à la propagande avec une activité dévorante. Pendant les trois années que dura son apostolat actif, il n'eut point de repos : il organisait des *meetings*, il prononçait des discours ou publiait des brochures. En ce temps si court, il parvint à faire du socialisme vaguement répandu dans les masses un parti politique militant, ayant sa place marquée dans l'arène électorale. Il fit en Allemagne, à lui seul, ce que la révolution de février avait fait en France. Dans l'*Arbeiterprogramm* (le Programme des ouvriers), il s'efforce de démontrer que, de même que la bourgeoisie a succédé à l'aristocratie territoriale, ainsi le « quatrième état, » la classe ouvrière, doit devenir le pouvoir dominant dans la société au moyen du suffrage universel. Poursuivi pour avoir « provoqué la haine des classes les unes contre les autres, » il se défendit avec une grande habileté dans la brochure intitulée *die Wissenschaft und die Arbeiter* (la Science et les ouvriers). « En 1848, disait-il, les ouvriers étaient à la merci d'agitateurs ignorans. Il faut mettre la science à leur portée et les instruire; ainsi ils comprendront quel est leur véritable intérêt, et ils sauront se conduire en conséquence. » En montrant que l'évolution historique doit aboutir au triomphe de la démocratie, il n'avait fait, prétendait-il, que développer une thèse qui était justiciable de la critique et non du code pénal. Une assemblée générale des ouvriers allemands devait se réunir à Leipzig en avril 1863. A cette occasion, il exposa ses idées d'alors dans une « lettre ouverte » adressée au comité central, qui reçut également une réponse très remarquable de Rodbertus-Jagetzow, et bientôt après il les développa dans un discours prononcé à l'une des séances du congrès.

Loin de se rétracter, il les précisa encore davantage dans les deux écrits qu'il publia à propos des poursuites dirigées contre lui (1). Sa dernière publication, dirigée contre M. Schulze-Delitzsch (*Herr Bastiat Schulze von Delitzsch oder Capital und Arbeit*), est la plus remarquable qu'il ait écrite. Il y donne plus de développemens à ses doctrines, et en même temps il y manie avec une verve inouïe l'arme acérée de l'ironie. Les sophismes n'y manquent pas, mais ils se dérobent sous des vues historiques et économiques d'une grande originalité. Proudhon n'a rien écrit de plus mordant, et Lassalle avait de plus que lui une connaissance approfondie de l'histoire et de l'économie politique. Il n'avait pas tout à fait tort quand il disait orgueilleusement : « Dans chaque ligne que j'écris, je suis

(1) *Der Lassalle'sche Criminalprocess 1863, — der Hochverrathsprocess wider F. Lassalle. Vertheidigungsrede vom 12 märz 1864.*

armé de toute la science de mon temps. » En somme, cet écrit n'est qu'un pamphlet, ce n'est pas un livre de science, et cependant ses grands ouvrages sur *Héraclite* et sur *les Droits acquis* font croire qu'il aurait été capable d'en écrire un qui eût pu avoir une valeur durable.

Lassalle fut tué en duel au mois d'août 1864. Un de ses disciples, qui avait cessé de l'être, mais qui a publié tout ce que l'on connaît de précis sur cet événement, Bernhard Becker, remarque avec raison que, s'il avait vécu conformément à ses doctrines démocratiques, il n'aurait pas fini comme un aventurier. Lassalle avait une certaine aisance, — une vingtaine de mille francs de rente, disait-on, — et chaque année il allait pendant l'été se reposer et faire une cure tantôt aux bords de la mer, tantôt en Suisse, ordinairement en compagnie de sa fidèle amie la comtesse de Hatzfeldt. En 1863, après avoir fondé « l'Association générale allemande des travailleurs, » il s'était rendu à Ostende. En 1864, en partant pour la Suisse, il délégua à Otto Dammer l'exercice de tous ses pouvoirs comme président de l'Association. En juin, il prononça à Francfort un grand discours dans un *meeting* populaire. Condamné d'abord à un an de prison pour l'une de ses brochures, parue en 1863, il était parvenu, en appel, à faire réduire sa peine à six mois et il comptait se constituer prisonnier à l'entrée de l'hiver. Il passa tout le mois de juin à Ems avec la comtesse. En juillet, elle partit pour Wildbad, et lui se rendit au Rigi-Kaltbad, dont l'air vif le calmait. Il y reçut un jour la visite d'une dame anglaise, accompagnée d'une jeune fille, Hélène de Dœnniges, qu'il avait déjà rencontrée à Berlin. Lassalle avait alors près de quarante ans. Il était grand, élancé, pâle; il avait des yeux noirs pleins de feu, un profil fin et fier, une conversation étincelante et, quand il s'animait, une éloquence entraînée. Il plaisait aux femmes et il ne les détestait pas. M<sup>lle</sup> de Dœnniges était rousse et très romanesque, ce qu'il aimait beaucoup. Après une seconde entrevue à Wabern, aux environs de Berne, chez la dame anglaise où Hélène était logée, ils jurèrent de s'épouser malgré tous les obstacles. M<sup>lle</sup> de Dœnniges en prévoyait de très sérieux du côté de son père, diplomate bavarois, à qui l'idée d'avoir le fameux socialiste pour gendre ne devait certes pas sourire. Lassalle avait fait connaître ses projets à la comtesse de Hatzfeldt, qui, après quelques objections, s'employa avec un dévouement tout maternel à les faire réussir (1).

(1) Tous les détails du drame, la correspondance entre Lassalle et la comtesse, ses lettres à M<sup>lle</sup> de Dœnniges, ses télégrammes, ses démarches jour par jour et heure par heure ont été publiés par M. Bernhard Becker sous le titre de *Enthüllungen über das tragische Lebensende Ferdinand Lassalle's*. La comtesse, qui s'était entendue avec

Le 3 août, Hélène était rentrée chez son père à Genève, où il résidait alors. Lassalle devait venir lui faire visite; mais le diplomate bavarois refusa absolument de le recevoir, et quand sa femme lui eut appris qu'il s'agissait d'une union projetée, sa colère fut extrême. Il maudit sa fille et jura que jamais il ne consentirait à ce mariage. Désolée, Hélène s'échappa de la maison paternelle et alla se jeter dans les bras de Lassalle. Elle lui dit de l'emmenner où il voulait; mais, soit qu'il craignît de perdre la dot, qui était assez ronde, soit qu'il ne voulût entrer dans la famille Dœnniges que par la grande porte, il ramena Hélène à sa mère. Un peu refroidie par cet acte de sagesse et vaincue par les supplications de tous les siens, elle se laissa emmener de Genève « désespérée, mais résignée. »

A cette nouvelle inattendue, Lassalle devint fou de colère. Il était blessé dans son amour-propre, qui était excessif. Lui, adoré par des femmes si éminentes, être oublié par cette jeune fille de vingt ans, qui hier encore lui jurait une fidélité éternelle et se livrait complètement à lui? Impossible; c'est un père barbare qui l'avait enlevée et qui la séquestrait malgré elle. Il fallait donc la délivrer par n'importe quel moyen. Il appela à son aide la comtesse de Hatzfeldt et son ami le colonel Rüstow. Ils s'ingénierent à mettre tout en œuvre pour agir sur M. de Dœnniges. Lassalle courut à Munich afin d'obtenir que le ministre des affaires étrangères s'entremît en sa faveur, ce qui lui fut promis. La comtesse alla même voir l'archevêque de Mayence, Ketteler, espérant qu'il consentirait à intervenir, oubliant qu'il s'agissait du mariage d'une catholique avec un juif. Le récit de l'entrevue est piquant. L'archevêque fit le plus grand éloge de l'agitateur socialiste : il prenait le plus vif intérêt à ses travaux scientifiques et à ses tentatives de propagande, quoiqu'il doutât de la possibilité d'appliquer ses théories; mais, pas plus que le ministre, il ne pouvait obliger un père à donner sa fille à un gendre dont il ne voulait pas, d'autant plus que la jeune fille elle-même avait changé de sentiment. Elle s'était brusquement décidée à épouser, à bref délai, un jeune Valaque, le baron Janko von Rackowitz, et elle l'annonça elle-même à Lassalle. Son désespoir, sa fureur, en furent portés au comble. Rien ne peint mieux les agitations d'une âme violente et passionnée, que les lettres qu'il

Becker pour faire paraître un récit de la mort de Lassalle, lui avait confié à cet effet tous les papiers nécessaires. S'étant brouillée plus tard avec lui, elle les lui redemanda, mais Becker en avait pris copie, et il crut devoir les publier pour mieux faire connaître son ancien maître. Il prétend que la comtesse s'est conduite en rivale sacrifiée et qu'elle essaya de faire échouer les projets de mariage de son ami; ce n'est pas ce qui semble résulter des pièces : son dévouement paraît absolu.

écrivit à ses amis et à celle qui l'abandonnait pendant ce mois d'août, où se décida son sort. Télégrammes fiévreux lancés à chaque instant, démarches extraordinaires, instances frénétiques, emportemens, courses à toute vapeur dans toutes les directions, c'est le tableau émouvant de la vie moderne, nerveuse et suréchauffée.

Lassalle revint à Genève, vers la fin du mois, avec une lettre du ministre des affaires étrangères de Bavière, qui devait, espérait-il, décider M. de Dœnniges à lui accorder une entrevue avec Hélène : il était convaincu qu'elle ne résisterait pas à sa voix et à son influence personnelle ; mais elle refusa absolument de le voir. Transporté de colère, il demanda en termes insultans une réparation à M. de Dœnniges. Ce fut Rackowitz qui se présenta pour répondre à la provocation. Ses deux témoins, le docteur Arndt et le comte Kaiserlingk, qui devait épouser la sœur d'Hélène, exigèrent la restitution des lettres de celle-ci. Le colonel Rüstow et le général hongrois Bethlen, témoins de Lassalle, refusèrent absolument. Le duel dès lors fut voulu par les deux adversaires. Il eut lieu le 28 août dans les environs de Carouge. Au premier coup de feu échangé, Lassalle tomba mortellement blessé ; il expira à l'hôtel Victoria, à Genève, trois jours après. M<sup>me</sup> de Hatzfeldt ramena son corps en Allemagne par le Rhin ; ce fut comme un convoi triomphal ; à son passage à Mayence, une cérémonie imposante fut organisée principalement par les soins du clergé catholique. Pour mettre un terme à ces manifestations qui remuaient le parti socialiste dans l'Allemagne entière, la police saisit le cercueil à Cologne au nom de la famille, et le dirigea sur Breslau : il y fut enterré dans le cimetière israélite. Dans les principales villes, les associations ouvrières voulurent honorer sa mémoire par des cérémonies funèbres, où il fut présenté comme le martyr du socialisme. L'impression fut si profonde que beaucoup de gens du peuple crurent et croient encore qu'il n'était pas mort et qu'il reviendrait dans sa gloire, pour présider à la grande révolution et à la réorganisation de la société. Il se constitua ainsi un parti lassallien, qui s'est maintenu et qui ne s'est pas encore complètement fusionné avec le socialisme international de Karl Marx.

## II.

Nous essaierons d'exposer les idées de Lassalle dans leur ensemble sans nous astreindre à analyser ses nombreuses publications, qui furent toutes des écrits de circonstance. Sous le régime social actuel, l'ouvrier peut-il par ses propres efforts améliorer son sort,

comme le prétend Schulze-Delitzsch? Non, répond Lassalle, « la loi d'airain » du salaire s'y oppose. Qu'est-ce que cette loi d'airain, *das eiserne Lohngesetz*, qui est le fondement de toutes ses déductions? C'est celle en vertu de laquelle dans la société telle qu'elle est, et sous l'action de l'offre et de la demande, le salaire moyen est réduit à ce qui est indispensable pour permettre à l'ouvrier de vivre et de se perpétuer. C'est là le niveau vers lequel gravite, dans ses oscillations, le salaire effectif, sans qu'il puisse se maintenir longtemps ni au-dessus ni au-dessous. Il ne peut rester d'une façon durable au-dessus de ce niveau, car par suite d'une plus grande aisance le nombre des mariages et des naissances s'accroîtrait dans la classe ouvrière; ainsi le nombre des bras cherchant de l'emploi ne tarderait pas à augmenter, et, s'offrant à l'envi, la concurrence ramènerait le salaire au taux fatal. Il ne peut pas non plus tomber au-dessous de ce niveau, car la gêne et la famine amèneraient la mortalité, l'émigration, la diminution des mariages et des naissances, et par suite une réduction du nombre des bras. L'offre de ceux-ci étant moindre, le prix hausserait par la concurrence des maîtres se disputant les ouvriers, et le salaire se trouverait ainsi ramené au taux normal. Les périodes de prospérité et de crise que traverse constamment l'industrie produisent ces oscillations, mais la « loi d'airain » ramène toujours la rétribution du travailleur au minimum de ce qui lui est indispensable pour subsister. Il se peut que par suite des progrès de l'industrie, ce minimum se modifie. Le *standard of life*, la manière de vivre de l'ouvrier et les besoins qu'il considère comme de première nécessité ont certainement changé. Ainsi au moyen âge il ne portait pas de linge et il marchait souvent pieds nus, tandis qu'aujourd'hui des souliers et une chemise sont considérés comme indispensables. Il consomme plus d'objets manufacturés et moins de denrées animales. Il s'agit donc d'un minimum, à une certaine époque, qui sera celui au-dessous duquel l'ouvrier cessera de se marier, de se reproduire, ou de pouvoir élever ses enfans.

« La loi d'airain » du salaire n'est qu'une application particulière de la loi générale qui règle le prix des marchandises et qui est un des lieux communs de l'économie politique. Sous ce rapport, il faut distinguer trois espèces d'objets. Il y a d'abord ceux qu'on ne peut point créer à volonté, comme les statues antiques et les tableaux des anciens maîtres. Le prix de ces objets se détermine non par les frais de production, puisqu'on ne peut les reproduire, mais par ce que les amateurs veulent bien en donner. D'autres objets peuvent être augmentés en nombre dans certaines limites, mais avec une difficulté croissante. Pour ceux-là, ce sont les frais de

production de ceux qui sont obtenus dans les conditions les plus onéreuses qui déterminent le prix général : telles sont, par exemple, les denrées agricoles. Enfin il est une troisième espèce de choses que l'on peut multiplier à peu près tant qu'on le désire, comme les objets manufacturés. Le prix en sera réglé par les frais de production des marchandises fabriquées dans les conditions les plus favorables, c'est-à-dire avec le moins de sacrifices. Le travail considéré comme marchandise appartient évidemment à cette troisième catégorie, car le nombre des bras augmente généralement en raison de la demande. Le prix du travail, c'est-à-dire le salaire, sera donc déterminé par le minimum du coût d'entretien du travailleur, minimum qui répond ici aux moindres frais de production de cette marchandise particulière, la force productive du travailleur. Si telle est la loi générale, les institutions préconisées par M. Schulze-Delitzsch, pas plus que les anciennes œuvres de bienfaisance et de patronage, ne peuvent avoir pour effet d'améliorer le sort des classes laborieuses en général. La raison en est simple : tant qu'il ne s'agit que d'un certain nombre d'ouvriers, ceux-là auront évidemment un avantage à obtenir d'une société de consommation, à meilleur compte et de meilleure qualité, les denrées dont ils ont besoin ; mais si la plupart des ouvriers profitaient de ces institutions, il s'ensuivrait qu'ils vivraient comme aujourd'hui, mais avec une moindre dépense ; le minimum de leurs frais d'entretien, c'est-à-dire les frais de production du travail diminueraient, et comme ce minimum est le niveau auquel la concurrence finit par ramener le salaire, il s'ensuivrait que celui-ci baisserait à proportion que l'entretien de l'ouvrier deviendrait moins coûteux. Lassalle croyait montrer ainsi l'inanité des efforts de M. Schulze-Delitzsch et des philanthropes bourgeois qui prétendent améliorer le sort des classes laborieuses sans changer l'organisation actuelle de la société. Toutes les tentatives que leur bon cœur inspire viennent se briser contre « la loi d'airain. »

Ces raisonnemens, fondés sur les principes généralement acceptés de la science orthodoxe, valurent à Lassalle les attaques les plus vives du journalisme libéral-national. Il y répondit avec non moins de véhémence (1). Il n'eut point de peine à démontrer que la théorie du salaire qu'il avait exposée, quelque désolante qu'elle parût, était celle des maîtres de l'économie politique, d'Adam Smith, J.-B. Say, Ricardo, Stuart Mill, Rau, Roscher, Zachariä, et de tous leurs disciples. Avant eux tous, Turgot avait formulé la même idée

(1) *Zur Arbeiterfrage, — Rede zu Leipzig am 16 avril 1863, — Rede zu Frankfurt am 17 und 19 mai 1863.*

dans cette merveilleuse langue du XVIII<sup>e</sup> siècle, claire comme eau de roche. « Le simple ouvrier, dit Turgot, qui n'a que ses bras, n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher, mais ce prix plus ou moins haut ne dépend pas de lui seul; il résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paie son travail. Celui-ci le paie le moins cher qu'il peut, et comme il a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser leur prix à l'envi les uns des autres. En tout genre de travail, il doit arriver et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. » Ces quelques lignes contiennent tout le système de Marx et de Lassalle.

Voyons maintenant jusqu'à quel point la fameuse « loi d'airain » du salaire est conforme à la réalité. Il y a une remarque préliminaire à faire. La plupart des économistes modernes ont fait, des influences qui règlent le salaire, des lois naturelles qui s'imposent inéluctablement comme celles qui gouvernent les phénomènes physiques, et qu'il est donc inutile et même absurde de vouloir changer; mais c'est là une manière de voir complètement erronée. Certes, étant données l'organisation sociale, les mœurs et les habitudes actuelles, résultats de notre histoire, les lois réglant le salaire en sont la suite « naturelle; » mais ces lois, ces institutions dont elles sont la conséquence, sont des faits contingents, sortant du libre arbitre humain. Les hommes, qui en sont les auteurs, peuvent donc les changer, ainsi qu'ils l'ont fait tant de fois dans le cours des siècles, et alors les suites « naturelles » en seraient tout autres. Il n'y a donc pas en économie politique des enchaînements nécessaires de faits sur lesquels nous n'avons aucune prise comme nous en présente le monde physique au sein duquel nous vivons. Nous subissons les lois cosmiques, nous faisons les lois sociales. Les unes sont immuables et ont leurs racines dans la constitution de l'univers. Les autres changent de siècle en siècle, à mesure que la marche de l'histoire fait naître d'autres types de civilisation.

Ceci étant admis, reste à voir si dans l'état social actuel « la loi d'airain, » se réalise avec cette rigueur fatale décrite par Lassalle à la suite de Riccardo, de Smith et de Turgot. Ce qui d'abord est certain, c'est que le taux du salaire ne peut rester longtemps au-dessous de ce qui est indispensable aux ouvriers pour subsister et se perpétuer, car leur nombre ne tarderait pas à diminuer. Ce n'est pas qu'on les voie mourir de faim comme aux époques de famine au moyen âge et même encore sous Louis XIV; ainsi que le dit très bien Friedrich Lange, ils meurent par les mêmes causes qu'en

temps ordinaire, seulement ils disparaissent plus vite (1). Ici c'est une femme en couches qui succombe par suite du froid. Là, c'est un enfant qui est emporté, parce que le lait qu'il prend est trop peu nourrissant. Les maladies deviennent rapidement mortelles, parce qu'elles s'attaquent à des constitutions affaiblies, et ainsi la mortalité augmente sans qu'on en soit frappé. C'est exactement ce qui s'est passé lors du siège de Paris. Presque personne n'est littéralement mort de faim, car la charité se multipliait à proportion des souffrances, et néanmoins le nombre des décès a considérablement augmenté et celui des naissances a diminué. Les crises industrielles prolongées et les déplacements ou les transformations de l'industrie agissent de la même façon, quand elles amènent une réduction des salaires. De ce côté donc « la loi d'airain » est bien une réalité.

Mais est-il aussi vrai que le salaire ne puisse s'élever au-dessus du minimum indispensable pour subsister, et que par suite tous les efforts des philanthropes pour améliorer le sort du plus grand nombre sont, comme le prétend Lassalle, une illusion ou une réclame? Stuart Mill était si convaincu de la vérité de ce principe, qu'il ne veut pas qu'on donne aux ouvriers agricoles un lopin de terre où ils puissent récolter des légumes et des pommes de terre, en travaillant aux heures perdues. L'unique résultat, prétend-il, c'est que l'ouvrier, sa journée terminée, bêchera encore sa terre le soir au clair de lune et les jours de fête, et qu'obtenant ainsi un supplément de nourriture il pourra louer ses bras à meilleur marché. Donc accroissement de travail et réduction du salaire, tel sera l'effet d'une mesure qui, au premier abord, paraît si favorable aux journaliers des campagnes.

Si ce que l'on appelle à tort les lois économiques agissaient avec la rigueur inexorable des lois cosmiques, le raisonnement de Mill et de Lassalle serait inattaquable; mais l'homme est un être libre qui n'agit pas toujours de même, et dont la conduite varie d'après ses croyances et ses espérances, d'après les idées régnantes et les institutions en vigueur autour de lui. Plus de bien-être chez l'ouvrier n'amènera une baisse du salaire que s'il en profite pour augmenter exceptionnellement le nombre de ses enfans. Or cette conséquence est si loin d'être nécessaire que la plupart des faits observés feraient croire au résultat opposé. L'aisance, provoquant la prévoyance, retarde les mariages et les rend moins féconds. La misère emporte beaucoup d'enfans, mais en fait aussi beaucoup naître. N'en trouvait-on pas la preuve dans l'Irlande d'il y

(1) Friedrich Albert Lange, *Die Arbeiterfrage* (la Question ouvrière), 3<sup>e</sup> édit., Winterthur 1875, p. 164.



a trente ans, où la population pullulait au sein du plus effroyable dénûment, et dans le mot même de *prolétaire*, qui signifie à la fois misérable et procréateur d'enfants? On ne remarque pas que les ouvriers dont la philanthropie de leurs maîtres a amélioré le sort aient des familles plus nombreuses que les autres. Dans les Flandres, où par suite de la densité de la population le salaire tombe dans les campagnes à une moyenne de 1 fr. 40 c. par jour, beaucoup d'ouvriers tirent un supplément de nourriture des quelques ares de terre qu'ils louent à des prix souvent excessifs. Or, quoi qu'en dise Stuart Mill, ceux qui obtiennent ces lopins sont soumis à moins de privations que ceux qui n'en ont pas, et on ne constate pas qu'ils aient plus d'enfants. Quand des industriels font bâtir pour leurs ouvriers des maisons qu'ils leur louent bon marché, ils ne peuvent en profiter pour réduire le salaire, car l'offre des bras n'augmente pas en conséquence. Qu'on fasse mieux encore : qu'on construise de grands hôtels (1) où les travailleurs trouvent le logement, la nourriture et des distractions honnêtes pour une somme inférieure au tiers et même au quart de ce qu'ils gagnent en un jour. Il s'ensuivra qu'ils jouiront d'une aisance plus grande que leurs camarades de même catégorie, qu'ils prendront des habitudes plus relevées, qu'ils pourront épargner un petit capital et qu'ainsi ils seront moins pressés de se jeter dans les misères d'un mariage trop hâtif. En se rapprochant de la bourgeoisie, ils en prendront les instincts d'ordre et de prudence.

Les économistes qui ont abordé ces problèmes sans illusions, comme Stuart Mill en Angleterre et Joseph Garnier en France, ont eu complètement raison quand ils ont dit que tout se ramène à la question de savoir si c'est la gêne ou l'aisance qui pousse à l'accroissement de la population. Si plus de bien-être conduit nécessairement à une augmentation correspondante du nombre des bras, il n'y a pas de salut; la « loi d'airain » s'exercera dans toute sa ri-

(1) On peut citer comme exemple le « Familistère » de Guise, établi par M. Godin-Lemaire, et l'*Hôtel Louise*, organisé par M. Jules d'Andrimont, directeur du charbonnage *le Hasard*, près de Liège. Cette institution, dont je puis suivre de près les bons résultats, a obtenu la médaille d'honneur à l'exposition universelle de Vienne en 1873. Pour 1 fr. 50 c. par jour, l'ouvrier a deux déjeuners, un dîner et un souper; il est logé, chauffé, éclairé et blanchi. Il trouve dans l'hôtel un café, une salle de lecture, un *casino*, où l'on fait de la musique et où il peut passer ses soirées. Il est libre de prendre tel repas qu'il veut et à une table isolée. Il n'y a pas de table commune. L'ouvrier conserve une indépendance complète; il ne se sent pas enrégimenté comme dans une caserne. Le houilleur gagne de 4 à 5 francs par journée de huit heures, même davantage quand l'industrie est prospère; il peut ainsi disposer des deux tiers de ce qu'il gagne pour ses besoins accessoires. Il n'est donc pas réduit au minimum de ce qu'il faut pour subsister. Voyez *Philanthropie sociale à l'exposition de Vienne*, par M. Léon d'Andrimont.

gueur. Le minimum de la subsistance sera éternellement le lot du plus grand nombre, car, ainsi que le dit Mill, adoptez les institutions les plus favorables à l'ouvrier, inventez tel partage des biens et des produits que vous voudrez, le moment viendra où la terre ne pourra produire de quoi suffire aux besoins de tous. Si au contraire l'acquisition de la propriété et l'aisance plus grande qui en résulte retardent les mariages et diminuent les naissances, on peut affirmer que les mesures prises en faveur des ouvriers peuvent améliorer définitivement leur sort et conduire ainsi à la solution du problème. Ce qui se passe en France permet de nourrir cet espoir. En effet, la France est, avec la Suisse et la Norvège, le pays où la propriété se trouve entre le plus grand nombre de mains et où le bien-être est le plus également réparti, et c'est aussi le pays où la population s'accroît le plus lentement. Depuis vingt ans, malgré d'effroyables crises, la richesse y a augmenté plus que partout ailleurs, et la population est restée presque stationnaire. En Allemagne, le peuple a bien moins d'aisance, et l'ouvrier, surtout dans les campagnes, est beaucoup plus mal payé. Malgré les progrès très grands de l'industrie et de l'agriculture, qui ont à lutter contre la stérilité originelle du sol, le pays est encore pauvre, et néanmoins la population y double tous les cinquante-quatre ans. Elle augmente dans la même proportion en Angleterre, où le nombre des propriétaires est petit et celui des ouvriers très grand. Quand Arthur Young voyait en France le sol divisé en un très grand nombre de mains, il prédisait que le pays se transformerait en une garenne de lapins : c'est tout le contraire qui a eu lieu. La population s'accroît si peu qu'on jette, de temps en temps, des cris d'alarme. M. Léonce de Lavergne lui-même s'en est ému. Cependant lui qui a si bien analysé les écrits des économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas oublié sans doute cette maxime profonde de Quesnay, qui résume en deux mots tout le débat : « qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'augmentation des revenus. » Que Napoléon réponde à M<sup>me</sup> de Staël, demandant quelle est la femme qu'il préfère : « Celle qui a le plus d'enfants, » on le comprend, car pour un conquérant, ce qu'il faut, c'est beaucoup de chair à canon; mais ce que l'économiste doit avoir en vue, c'est le bonheur des hommes, non leur nombre. Mieux vaut des familles clair-semées, vivant dans l'abondance, que des masses compactes, pullulant dans le dénûment. La France remplit à merveille les vœux de Malthus, de Stuart Mill, de Joseph Garnier, et elle offre la plus éclatante réfutation de la « loi d'airain » de Lassalle.

Poursuivons l'exposition des idées de l'agitateur allemand (1).

(1) Voyez, outre les nombreux écrits de Lassalle, *Die bedrohliche Entwicklung des*

Aujourd'hui, dit-il, pour produire avec succès, il faut disposer de grands capitaux. Le petit industriel, le petit boutiquier, l'artisan, végètent écrasés par la concurrence de la grande industrie. L'ouvrier, ne pouvant devenir producteur indépendant, est forcé de vendre son travail pour sa subsistance; moyennant le salaire, le maître acquiert tout le produit du travail. Ce produit augmente sans cesse, à mesure que les procédés se perfectionnent et que la science s'applique à l'exploitation des richesses naturelles; mais l'ouvrier, source de toute valeur, n'en profite pas; tout va au maître à qui revient entièrement le profit du progrès industriel. L'ouvrier est donc dépouillé de presque tout le fruit de son labeur, et il l'est nécessairement, parce qu'il est privé du capital qui lui permettrait d'acquérir lui-même tout le produit de son travail. — Mais, fait-on remarquer, les relations établies entre le capitaliste et l'ouvrier sont parfaitement équitables, car elles sont établies par un contrat conclu librement entre les deux parties. — Non, répond Lassalle, ce contrat n'est libre qu'en apparence : l'ouvrier qui n'a pas su employer ses bras doit les louer pour le prix qu'on voudra bien lui donner, car il y est forcé par la faim. Il n'est pas plus libre qu'un homme qui se noie et qui donne tout ce qu'il possède à celui qui n'a d'autre peine que de lui tendre une perche pour le tirer de l'eau. — Cependant, réplique l'économiste, le capital lui-même n'est que du travail accumulé; si donc il est vrai qu'il obtient une part croissante, celle-ci n'est que la juste rémunération du travail intelligent, uni à la prévoyance, à l'abstinence, à l'épargne. — Oui, dit Lassalle, le capital se forme de l'accumulation des produits d'un travail antérieur, mais du travail de ceux qui ne possèdent pas de capital, c'est-à-dire des ouvriers et non de celui des capitalistes qui le possèdent. L'état social actuel sort directement de l'ancien régime qui, maintenant la propriété aux mains de quelques privilégiés, forçait toutes les autres classes directement ou indirectement à abandonner le plus clair de leurs profits aux riches et aux forts. La liberté n'a été proclamée que quand ceux-là avaient tout accaparé. L'ouvrier, politiquement libre, s'est trouvé économiquement aussi dépendant que le serf du moyen âge. Comme celui-ci, il a été obligé de livrer le produit sans cesse croissant de son labeur pour le strict nécessaire, et c'est ainsi que les maîtres ont accumulé leurs capitaux. Leur richesse étant le fruit du labeur d'autrui, la « pro-

*Socialismus (le Développement menaçant du socialisme)*, par Rudolph Meyer, écrit très clair et très substantiel; *Der moderne Socialismus (le Socialisme moderne)*, par le Dr Eugen Jäger; *Die Lehren des heutigen Socialismus (les Doctrines du socialisme contemporain)*, par H. von Sybel; *die Theorie der sozialen Frage (la Théorie de la question sociale)*, par H. von Scheel.

priété » aujourd'hui devrait s'appeler « altruité. » *Eigenthum ist Fremdenthum.* — Mais du moins, reprend l'économiste, vous ne nierez pas que le chef d'industrie a droit à une rétribution pour ses capacités, pour ses soins, pour sa direction, et en même temps à une prime pour couvrir ses chances de perte. Le profit de l'industriel n'est en réalité qu'un salaire, et s'il est plus grand que les autres, c'est uniquement parce qu'il rémunère le service le plus essentiel dont dépend le succès de l'entreprise et parce qu'il est aléatoire. — C'est vrai, dit Lassalle, la direction mérite salaire; mais dans les grandes compagnies sont-ce les directeurs qui jouissent des bénéfices? Non, ce sont les actionnaires, qui ne dirigent rien, et, dans les entreprises particulières, la rémunération du propriétaire est hors de proportion avec le service rendu. Quant au risque que la prime doit couvrir, il existe pour Jean, Pierre ou Paul, mais pas pour la classe entière des chefs d'industrie, considérée dans son ensemble. Ce que Jean perd, Paul le gagne, et la statistique prouve que la masse des profits va croissant et qu'elle est immense. La classe touche donc une prime pour un risque qui en réalité n'existe pas. D'ailleurs le fait qu'il y a un risque prouve une imperfection dans l'organisation industrielle. Ce qu'il faut faire ce n'est donc pas payer une prime, mais c'est faire disparaître la cause qui justifie la prime et qui la rend nécessaire. Ce sera le résultat d'une organisation meilleure. Cette organisation, quelle sera-t-elle? voilà ce que Lassalle va nous faire connaître.

### III.

Aujourd'hui le travailleur est au service du capital. C'est le monde renversé. Normalement, c'est le capital qui doit être au service du travailleur. L'homme crée le capital pour l'aider dans son travail; il ne faut pas qu'il travaille au bénéfice du capital. Il est bon qu'il l'exploite, mais non qu'il en soit exploité. Au lieu du salaire, toujours réduit au minimum par la « loi d'airain, » il faut que l'ouvrier obtienne tout le produit de son travail. Le capital et le travail, au lieu d'être en guerre, doivent vivre et agir en paix. Le moyen est facile : qu'on les réunisse dans les mêmes mains. Pour atteindre ce résultat, qui serait la transformation de la société actuelle, il n'est pas besoin de chercher du nouveau ou de se lancer dans des utopies. Il suffit de favoriser le développement d'institutions qui fonctionnent déjà sous nos yeux dans différens pays. Ces institutions sont les sociétés coopératives de production. Les ouvriers y sont propriétaires du capital; ils dirigent l'entreprise et en tirent tout le profit. Ainsi le capital est mis au service du travail,

et le travailleur entre en possession de tout son produit. Les sociétés de ce genre qui ont été établies à Paris, en Angleterre, et dont celles qu'ont fondées les « Équitables pionniers de Rochdale » sont les plus connues, ne permettent plus de mettre en doute le succès possible de cette combinaison. Mais le seul moyen d'assurer les progrès de ces sociétés, c'est d'en augmenter considérablement le nombre, et pour cela, il faut l'intervention de l'état. Quand Schulze-Delitzsch la repousse, il fait, dit Lassalle, de la politique de « veilleur de nuit. » Le rôle de l'état n'est pas seulement de maintenir l'ordre, mais de favoriser tous les grands progrès de la civilisation. Et c'est ce qu'il a toujours fait. N'est-ce pas à l'intervention de l'état que l'on doit les routes, les ports, les canaux, les postes, les télégraphes, les écoles? Quand il s'est agi de la création des chemins de fer, l'état n'a-t-il pas donné des subsides ou garanti des minimums d'intérêts aux compagnies? Pour les sociétés coopératives, il faudrait moins d'avances que pour les lignes ferrées. Lassalle estimait que pour la Prusse 100 millions de thaler auraient suffi. Il ajoutait que cela ne devait rien coûter aux contribuables. Il fallait, d'après lui, instituer une grande banque centrale ayant le monopole de l'émission des billets. Elle pourrait facilement en maintenir en circulation pour 300 millions avec une encaisse de 100 millions. Elle aurait trouvé ainsi de quoi prêter aux sociétés coopératives 100 millions qui ne lui auraient rien coûté du tout. Ces sociétés s'établiraient d'abord dans les districts qui s'y prêteraient le mieux par leur genre d'industrie, la densité de la population et les dispositions des ouvriers. Successivement il s'en fonderait d'autres dans toutes les branches du travail et même dans les campagnes. L'agriculture pratiquée en grand donne un produit net plus considérable, mais elle a cet inconvénient qu'elle exclut la petite propriété : la coopération agricole réunirait les avantages de la petite et de la grande culture. Avec 100 millions de thaler, on fournirait le capital industriel indispensable à 400,000 ouvriers, et avec les intérêts annuels à 5 pour 100, soit 5 millions de thaler, on apporterait chaque année les bienfaits de l'association à 20,000 ouvriers avec leurs familles. Ces sociétés établiraient entre elles des relations de solidarité et de crédit qui leur assureraient une grande solidité. Ainsi après quelque temps la nation, au lieu d'offrir le tableau de capitalistes et d'ouvriers hostiles, serait entièrement composée d'ouvriers-capitalistes groupés d'après le genre de leurs occupations. L'état n'aurait nullement à jouer le rôle de directeur ou d'entrepreneur d'industrie, bien moins qu'il le fait aujourd'hui dans les chemins de fer qu'il exploite. Tout ce qu'il aurait à faire, ce serait d'examiner et d'approuver les statuts des sociétés, et d'exercer un contrôle suffisant

pour la sécurité de ses fonds avancés. Chaque semaine, les ouvriers recevraient le salaire habituel dans la localité et, au bout de l'année, le bénéfice serait distribué comme dividende.

Les risques, les chances de perte disparaîtraient, parce que l'industrie, au lieu de produire au hasard, marcherait d'après un plan d'ensemble pour répondre à des besoins connus. Quel contraste aujourd'hui entre l'ordre admirable qui règne dans chaque atelier et l'anarchie qui désole le monde industriel ! Dans chaque manufacture, le maître veille à ce que rien d'inutile ne soit fabriqué. Pour construire 50 wagons à quatre roues, on ne prépare pas plus de 200 bandages; mais s'agit-il de répondre à la demande générale qu'on ignore, chaque industriel produit à l'aveuglette et tâche ensuite de tout vendre en faisant la concurrence aux autres. Ce sont alors les crises monétaires et les crises industrielles de la surproduction qui ramènent l'équilibre. Celui-ci n'est obtenu qu'au prix de grandes pertes pour les maîtres et de chômages bien plus désastreux encore pour les ouvriers. Ces crises, ces souffrances, seraient évitées si, les besoins étant connus, grâce à la statistique, les différentes associations s'entendaient pour y faire face. L'activité des différentes branches de la production pourrait être réglée aussi parfaitement que le sont aujourd'hui les divers genres de fabrication au sein d'un même atelier. Déjà maintenant il est de puissans établissemens métallurgiques où toute une série d'opérations techniques s'enchaînent de façon à former un tout organique qui tire du sol le minerai et la houille et qui livre complètement achevés des locomotives, des navires, des machines de toute espèce : les usines de Krupp en Allemagne, le Creusot en France, Seraing en Belgique, offrent ces combinaisons admirables. C'est ce régime qui devrait s'étendre à la société toute entière. Alors le fonds productif et tous les instrumens de production appartiendraient d'une façon permanente aux différentes sociétés groupées en corporations de métiers. Les moyens de production nouvellement créés deviendraient la propriété des sociétés, les particuliers comme tels n'en ayant pas l'emploi. Au contraire, tous les objets de consommation ou leurs prix seraient répartis entre ceux qui ont contribué à les produire, comme cela a lieu aujourd'hui, d'après des bases plus équitables; le bien-être général serait beaucoup plus grand, non-seulement parce que la répartition se ferait plus également, mais parce que la production serait bien plus considérable. Un des disciples de Lassalle, le baron von Schweitzer, en donne les motifs dans un petit écrit publié après la mort du maître sous le titre de *Schulze mort contre Lassalle vivant (Der todte Schulze gegen den lebenden Lassalle)*. On éviterait les pertes résultant des travaux au-

jourd'hui faits au hasard et par suite souvent inutiles; les efforts qui n'ont pour but que de ruiner des concurrents seraient dirigés désormais vers un but profitable à tous; le travail des ouvriers serait plus productif, parce que tout le produit devant leur appartenir ils tâcheraient à l'envi de le rendre aussi grand que possible, et enfin les oisifs, ne pouvant vivre sans rien faire, rentreraient dans les rangs de la grande armée des producteurs qui dès lors comprendrait tous les citoyens.

On le voit, les plans de réforme sociale de Lassalle n'impliquaient pas une révolution violente. En réalité, c'était l'idée développée, dès 1841, par M. Louis Blanc dans son livre *l'Organisation du travail*, avec cette différence que le réformateur allemand, au lieu de s'attaquer aux principes de l'économie politique, les invoquait pour réclamer la transformation du régime actuel. Quant au but à atteindre et qui consiste à multiplier les sociétés coopératives de production, personne apparemment n'aurait d'objection à y faire. La solution serait parfaite, puisque, le capital et le travail étant aux mêmes mains, toute hostilité entre ces deux facteurs de la production disparaîtrait (1); mais l'instrument de la rénovation sociale rêvée par Lassalle et par Louis Blanc, la société coopérative de production, est-elle viable et peut-on espérer que, même généreusement, et au besoin gratuitement subventionnée par l'état, elle l'emporte sur les entreprises particulières et prenne leur place? C'est là le point essentiel d'où tout dépend. Dans un petit écrit, qui date de 1866, intitulé : *Illusions des sociétés coopératives*, M. Cernuschi, qui, pour mieux étudier la question, avait exploité trois boucheries, montra toutes les difficultés que présente l'application du système. Ce sont d'abord de très grandes complications d'écritures. En second lieu, la difficulté de surveiller les gérans et de s'assurer de leur probité ou de leur activité. M. Cernuschi cite un extrait d'une brochure anglaise, *Checks on cooperative store-keepers*, où on lit que, parmi les difficultés rencontrées par le mouvement coopératif, aucune n'a été aussi désastreuse dans ses

(1) Au huitième congrès des sociétés coopératives, réunies cette année au mois d'avril à Glasgow, sous la présidence de M. Edward Caird, professeur en cette ville, M. Hodgson, professeur d'économie politique à l'université d'Édimbourg, a parfaitement mis en lumière les avantages de la coopération. Le capital et le travail sont indispensables; mais faites-en deux classes, capitalistes et ouvriers, et ils seront en lutte. S'il n'y a plus qu'une classe possédant les deux facteurs de la production réunis, l'antagonisme n'est plus possible. M. Hodgson voudrait voir la coopération prendre la place de « l'unionisme. » Les *trade unions* sont un instrument de guerre, la coopération un acheminement vers la paix au sein de l'atelier. M. Holyoak a constaté que les sympathies des « unionistes » pour la coopération devenaient plus vives, et il espère qu'ils entretront peu à peu dans le mouvement coopératif.

conséquences que celle de trouver une méthode efficace pour contrôler les comptes des magasins coopératifs. Le choix des gérans, voilà en effet la grande difficulté. Le chef d'industrie particulière est directement intéressé à la bonne administration de son affaire; le gérant ne l'est que très indirectement. Le premier, recueillant tous les bénéfices, déploiera beaucoup plus d'activité que le second, qui a un traitement fixe. Il est une vérité essentielle que les réformateurs ne doivent jamais oublier, c'est que le ressort de la production a toujours été et sera toujours la responsabilité et l'intérêt personnel. Le dévouement a sa place dans la vie, et elle est grande. La charité, le devoir, l'amour de la patrie ont leurs héros et leurs martyrs, mais dans l'atelier et dans la sphère des intérêts matériels, ces vertus se laisseront vite d'être exploitées par la paresse et l'égoïsme. Le moine, il est vrai, travaille pour son couvent et l'enrichit, et le communisme, que l'on dit impraticable, se pratique sous nos yeux avec tant de succès dans les pays catholiques, que, si la société civile ne prenait point ses précautions, les corporations religieuses l'absorbent tout entière; mais là encore c'est l'intérêt personnel qui est en jeu. Seulement le but qu'il poursuit est placé dans le ciel.

La difficulté que rencontrent les sociétés coopératives dans le choix des gérans existe aussi pour les sociétés anonymes. Le ressort de l'intérêt est affaibli, mais les directeurs sont bien payés; il ont ordinairement une part de bénéfices, on peut les changer s'ils administrent mal, et ainsi ils sont poussés à bien gérer. En outre comme on choisit les hommes les plus capables, ils sont presque toujours supérieurs aux industriels travaillant pour leur compte et ainsi l'aptitude plus grande compense la moindre action de l'intérêt individuel. Au contraire la plupart des sociétés coopératives ont succombé par la faute des gérans. La raison en est visible. La coopération, comparée à l'entreprise individuelle, c'est le régime républicain succédant au régime despotique. L'histoire et même les faits contemporains prouvent qu'il faut bien des qualités chez un peuple pour assurer la bonne marche des institutions républicaines. Pour diriger convenablement une entreprise commerciale ou industrielle, des aptitudes spéciales sont indispensables; si les ouvriers choisissent un des leurs, ces aptitudes lui manqueront fréquemment. Son autorité sera contestée, ses égaux lui obéiront mal. L'enthousiasme de l'œuvre entreprise maintient les coopérateurs dans le devoir pendant quelque temps; mais plus tard on se lasse, le dévouement se refroidit, les incompatibilités d'humeur s'accroissent; les dissensions ou l'incapacité des gérans conduisent à la dissolution de la société. Pour avoir un directeur capable, il faut le bien payer;



ce sera dès lors un « bourgeois, » vivant comme un « bourgeois, » ce qui excitera la jalousie de ses camarades. Son traitement sera à peu près égal aux bénéfiques que fait le patron isolé, et ainsi il n'y aura nulle économie qui puisse grossir le salaire. Cet inconvénient n'existerait pas dans une très grande affaire, roulant sur des millions, où les appointemens du directeur ne forment qu'une partie très minime du total des transactions; mais les sociétés coopératives, constituées avec les épargnes des ouvriers, sont presque toujours de très petites affaires.

Ces difficultés inhérentes au système coopératif ont été parfaitement indiquées, même par ses partisans, dans les débats du congrès ouvrier réuni à Paris en octobre dernier, et l'on a pu y constater un remarquable progrès de l'éducation économique des classes laborieuses en France. Ainsi le congrès a tout d'abord admis le paiement d'un intérêt et même d'un dividende au capital, abandonnant ainsi la chimère longtemps caressée du crédit gratuit. Le citoyen Nicaise, rapporteur de la sixième commission, a prononcé à ce sujet des paroles excellentes : « Le principe de Cabet, *de chacun selon ses forces à chacun selon ses besoins*, ne peut nous convenir, parce qu'il est injuste. Si je dois travailler, moi sobre et laborieux, pour celui dont la paresse est aussi grande que l'appétit est dévorant, je suis entraîné, à moins d'être un saint, à dissimuler mes facultés productives et à rechercher la satisfaction de ce penchant à mieux vivre qui est dans la nature humaine. Saint-Simon, au milieu d'erreurs dont nous n'avons pas à nous occuper ici, proclame un principe bien supérieur : *à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres*. Nous retenons ce principe. » Le principe sur lequel M. Louis Blanc voulait baser l'atelier coopératif est ici nettement répudié, et au contraire l'efficacité du ressort de l'intérêt individuel parfaitement mis en lumière. C'est là le fondement nécessaire de toute économie politique, de toute administration, de toute organisation politique. En tout, les affaires humaines seront bien ou mal conduites, selon que la responsabilité de chacun est bien ou mal déterminée. « Nous croyons, dit encore le citoyen Nicaise, être plus près de l'opinion générale des ouvriers en fondant nos associations sur la base du paiement de l'intérêt et même de dividendes au capital. Si l'épargne de l'ouvrier ne trouve pas un placement avantageux dans les associations, elle continuera à prendre une direction plus en rapport avec son intérêt, et les associations recommenceront leur course au capital ou devront accepter l'argent des capitalistes. »

Le citoyen Nicaise et un autre ouvrier, le citoyen Masquin, qui fait partie de la « Société coopérative des typographes, » ont mon-

tré que la cause principale des échecs si fréquens de ce genre d'associations vient du choix des gérans. « La première cause d'insuccès, dit le premier, réside dans l'inexpérience des associés et dans leur inaptitude aux affaires. La grande préoccupation était de produire, sans même savoir comment on écoulerait les produits. De là de nombreuses erreurs dans le choix des gérans. On prit généralement les meilleurs ouvriers, privant ainsi l'atelier de sujets utiles et leur confiant une besogne pour laquelle ils n'avaient aucune des qualités voulues. » — « La société se constitue et l'atelier s'ouvre, dit le citoyen Masquin. Là commencent les difficultés. Il faut un homme capable pour gérant, mais les hommes capables sont placés, et en vain leur offrez-vous les mêmes appointemens, ils hésitent, parce qu'ils ont peur des responsabilités et que l'établissement peut ne pas réussir. Dans beaucoup de sociétés, on a pris le premier venu, et elles ont croulé. »

Dans ce même congrès, les ouvriers ont reconnu et proclamé un fait d'expérience qui est la condamnation du grand plan de rénovation sociale proposé par Lassalle : c'est que les avances de l'état sont la perte des sociétés ouvrières. S'il ne fallait que les quelques cents millions de francs réclamés par le socialiste allemand pour transformer tous les ouvriers en capitalistes jouissant du produit intégral de leur labeur, quel est le parlement qui ne les votât volontiers ? Un milliard, deux milliards, même sans intérêt, seraient peu pour accomplir cette pacifique et heureuse révolution qui en éviterait dans l'avenir de sanglantes et de bien plus coûteuses ; mais c'est un fait constaté, l'argent avancé par l'état porte malheur. Au congrès ouvrier, le citoyen Finance, positiviste et adversaire du principe même de la coopération, a montré, chiffres en mains, que, des associations subventionnées en 1848, une seule a survécu jusqu'aujourd'hui (1). Les partisans du système coopératif reconnaissent aussi que, pour réussir, il doit se développer en dehors de tout appui de l'état. « Les subventions de l'état, dit le

(1) Ces faits, surtout constatés par des ouvriers, sont si instructifs qu'il est utile d'en reproduire ici le détail. En 1848, l'assemblée constituante vota en juillet, c'est-à-dire après les journées de juin, une subvention de 3 millions destinée à encourager les sociétés ouvrières; 600 demandes, dont 300 pour Paris, furent adressées à la commission chargée de répartir les fonds; 56 seulement furent accueillies. A Paris, 30 associations, dont 27 entre ouvriers réunissant 434 associés, reçurent 890,500 francs. Déjà, dans les premiers six mois, 3 des associations parisiennes se mirent en faillite; et sur les 434 associés, il y eut 74 démissions, 15 exclusions et 11 changemens de gérans. Au mois de juillet 1851, 18 associations avaient encore cessé d'exister. Un an après, 12 autres avaient disparu. En 1865, on en comptait encore 4 qui avaient plus ou moins bien réussi. En 1875, il n'en restait plus qu'une seule, celle des tailleurs de limes, et, comme le remarque le citoyen Finance, elle ne s'était pas fait représenter au congrès.

citoyen Nicaise, furent désastreuses pour les associations qui les acceptèrent. Leur échec a démontré que le système des subventions est mauvais ; que, seules, l'initiative et la persévérance des associés ne comptant que sur eux-mêmes, étaient capables de résoudre le problème. L'argent qu'on n'a pas gagné coule vite dans les mains ; on compte moins avec lui qu'avec celui qui, prélevé sur le nécessaire, représente les privations qu'on s'est imposées pour former son apport social. » Le manque de soins pour la conservation de l'argent emprunté n'est pas l'unique cause du naufrage de toutes les sociétés subventionnées. Il en est une autre plus sérieuse encore. Pour administrer et tirer parti d'un capital, il faut d'abord les mêmes qualités d'ordre et d'économie que pour le former, et il en faut en sus d'autres, plus rares et plus difficiles à pratiquer. Celui qui n'aura pas su amasser le capital par l'épargne saura encore bien moins le conserver en le faisant valoir. C'est précisément en s'efforçant de réunir le capital de leur entreprise que les associés acquerront l'expérience commerciale indispensable pour en assurer le succès. Ce n'est pas en prêtant de l'argent à ceux qu'il croit favoriser que l'état leur communiquera en même temps l'aptitude de conduire une affaire au milieu des difficultés sans nombre de la mêlée industrielle. Ainsi donc les faits, et les faits expliqués par leurs causes, démontrent que Lassalle avait tort de réclamer les secours de l'état pour multiplier les sociétés ouvrières. C'eût été les condamner à une ruine inévitable. Toute réforme qui tendra à transformer brusquement l'ordre social échouera parce que les éléments mêmes feront défaut.

Faut-il donc désespérer de l'avenir de la société coopérative ? Je ne le pense pas. On en verra vivre et prospérer davantage à mesure que les ouvriers comprendront mieux ce qui est indispensable à leur succès (1). L'ouvrier associé-capitaliste, recueillant une part

(1) En Amérique, où les ouvriers, plus rétribués, sont mieux préparés à prendre part à la direction d'une entreprise industrielle, on cite de fréquents exemples d'associations coopératives de production qui ont réussi. En voici quelques-uns empruntés au journal américain *Scribner's Monthly Magazine* et au journal français de M. Limousin, *Bulletin du mouvement social*. La *Beaverfall cooperative foundry association* en Pensylvanie, a été fondée en 1872 avec un capital inférieur à 4,000 dollars (un dollar vaut environ 5 francs). Actuellement elle possède 16,000 dollars, et chaque action a reçu un dividende annuel de 12 à 15 pour 100. La société se compose de 27 membres. Le *Somerset cooperative foundry company*, dans le Massachusetts, s'est établi en 1867 avec 30 associés et un capital de 14,000 dollars. Actuellement ses 53 membres ont un capital de 30,000 dollars et une réserve de 28,000 dollars. Les dividendes se sont parfois élevés à 44 pour 100. L'*Equitable cooperative foundry*, de Rochester, dans l'état de New-York, a commencé en 1869 avec 20,000 dollars ; elle en possède maintenant 100,000 provenant de l'accumulation des bénéfices. Quelques sociétés coopératives de production ont également réussi en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en

proportionnelle des bénéfices, travaillera mieux que le salarié. Le produit sera donc plus grand, et c'est là un point essentiel; mais il y a trois grandes difficultés à vaincre. D'abord il faut trouver de bons gérans, et pour cela les bien payer; ensuite la coopération associe non-seulement des capitaux, mais aussi des hommes; il faut donc qu'un esprit de support mutuel et d'entente règne entre eux. Enfin, la coopération étant le régime républicain appliqué à l'industrie, il y faut la vertu qui permet aux républiques de vivre, l'obéissance aux lois et aux autorités établies. Il y a donc là toute une éducation économique à faire, pour laquelle il faut du temps. Le but à atteindre est évidemment que le capital et le travail soient réunis dans les mêmes mains sous le régime de la grande industrie, comme jadis dans les corporations ou comme aujourd'hui chez le cultivateur propriétaire. On peut y arriver aussi par le moyen de la société anonyme, quand le capital en est représenté par des titres d'une valeur minime. Supposons une grande usine valant des millions, mais dont les actions ne soient que de 100 francs. Les ouvriers, les employés de tout grade, grâce à l'épargne, acquièrent ces titres: ils deviennent ainsi actionnaires, et, comme tels, propriétaires de l'usine. Cette société anonyme est dès lors une vraie association coopérative. Elle en a les avantages sans en offrir les difficultés. C'est avant tout une association de capitaux. Les hommes ne sont associés que volontairement, transitoirement et en tant qu'actionnaires; or il est plus facile de tenir réunis des capitaux que des hommes. La société anonyme servirait ainsi de transition pour arriver à la coopération (1), ce qui ne devrait pas empêcher les ouvriers d'élite

Belgique. Voyez le livre de M. Léon d'Andrimont, *le Mouvement coopératif en Belgique* et les rapports de M. Schulze-Delitzsch. Le rapport de M. Schulze pour 1876 constate l'existence en Allemagne de 4,574 sociétés coopératives, dont 2,763 sociétés de crédit, 1,034 sociétés de consommation, 715 sociétés diverses et 62 sociétés de construction. Le nombre des sociétaires est de 1,360,000, le montant de leurs affaires de 3 milliards 450 millions de francs, celui de leurs capitaux et réserves de 200 millions. Voilà sans doute des résultats considérables, mais ce sont surtout les sociétés de crédit qui ont réussi. Comme le dit M. Léon d'Andrimont, c'est là que l'ouvrier doit se préparer à la société de production, qui offre bien plus de difficultés. Le rapport n'en signale que 294, dont 199 industrielles et 95 agricoles. D'après les comptes des 18 sociétés de production qui en ont communiqué à M. Schulze, le bénéfice moyen a été de 7 pour 100, ou 105 francs par sociétaire. On lira avec fruit l'ouvrage de M. Fr. Schneider sur les diverses formes des associations (*Die Genossenschaften in einzelnen Gewerbszweigen*), et l'excellent livre de M. Paul Leroy-Beaulieu, *la Question ouvrière au dix-neuvième siècle*.

(1) Je vois dans le rapport d'une société anglaise (1876), le *North of England industrial and coal Company (limited)*, que différentes sociétés coopératives sont grands actionnaires de l'entreprise, qui possède des hauts-fourneaux et des fours à pudler rotatifs à Carlton, des mines de charbon dans le Durham et des extractions de minerai dans le Cleveland. Voilà la transition de la société anonyme à la société coopérative.

d'essayer déjà celle-ci. La tentative seule les rendra meilleurs. Dans le cas même où ils échoueraient, ils auront acquis de l'expérience, l'habitude de l'ordre et de l'épargne, le maniement des affaires et une connaissance pratique des questions économiques non moins désirable pour eux que pour l'ordre social.

Lassalle ne prétendait pas que les sociétés coopératives apportaient par elles-mêmes « la solution de la question sociale. » — « Jamais, dit-il, je ne me suis servi de cette expression, parce que la transformation de la société sera l'œuvre des siècles et d'une série de mesures et de réformes qui sortiront « organiquement » les unes des autres : je n'ai préconisé la coopération que comme un moyen d'améliorer le sort des ouvriers. » D'après lui, la propriété telle qu'elle existe maintenant n'est qu'une « catégorie historique » et transitoire. Elle consiste aujourd'hui à tirer sans travail un revenu d'une terre ou d'un capital que la loi vous attribue. La propriété de droit naturel ne doit avoir d'autre fondement que le travail, de sorte que, loin de vouloir abolir la propriété, son seul but, dit-il, est d'établir la propriété véritablement individuelle et proportionnée aux services utiles. Il appuie son système sur la théorie de Smith et de Ricardo, qui fait naître toute valeur du travail seul. Il dit, avec Bastiat, que ce qu'il faut payer dans le produit, ce ne sont pas les forces de la nature, c'est le labeur de l'homme. Le service des agents naturels est ou doit être gratuit. On voit que Bastiat a donné des armes au socialisme, qu'il s'était donné pour mission de combattre, en méconnaissant des vérités clairement établies par ses prédécesseurs. Les sociétés de production, quand elles auraient englobé dans leur sein tous les citoyens, deviendraient propriétaires des terres et des capitaux, et le travailleur, en prenant place dans l'atelier, entrerait en possession viagère de l'instrument de travail ou de la part de l'avoir social qui correspondrait à son emploi. Cet emploi serait en rapport avec ses aptitudes, et sa rémunération serait exactement égale au produit de son travail. Ceci n'est autre chose, on le voit, que la formule si connue de Saint-Simon, invoquée récemment au congrès ouvrier de Paris : « à chacun suivant ses capacités, à chaque capacité suivant ses œuvres. » Lassalle ne respecte pas plus que Saint-Simon l'hérédité telle qu'elle existe aujourd'hui. Ce n'est plus là, dit-il, une institution vivante, ayant ses racines dans le sentiment moral et juridique de l'époque ; c'est une tradition morte qu'à chaque instant déjà le législateur ébranle et restreint dans l'application. Les Romains ont créé la succession testamentaire parce qu'ils croyaient que la volonté du défunt passait dans la personne de l'héritier désigné. Les Germains, dont nous avons pris la succession *ab intestat*, considé-

raient le patrimoine comme appartenant non à son possesseur actuel, mais conjointement à toute la famille, et ainsi le fils ne faisait que prendre à la mort du père l'administration de biens dont il était déjà copropriétaire. Les idées des Romains et celles des Germains nous sont devenues complètement étrangères, et partant l'hérédité n'a plus de racines dans nos croyances. M. H. von Sybel répond très justement à Lassalle qu'il en est de l'hérédité comme de la royauté. Les peuples ne croient plus au droit divin, et cependant ils conservent des rois parce que l'expérience montre que la royauté constitutionnelle garantit convenablement la liberté et la prospérité publiques. L'hérédité n'est plus l'objet d'un culte superstitieux, c'est pourquoi on voit les législateurs restreindre les degrés de successibilité et frapper d'impôts les successions; mais elle est un excellent moyen de stimuler le travail et la formation du capital, et c'est à ce titre qu'on la conserve. Lassalle pensait, comme les saint-simoniens, que l'âge d'or est devant nous. Sa conception panthéiste de l'histoire le portait à croire que, par suite d'une loi immanente de l'humanité, celle-ci était destinée à arriver, de progrès en progrès, à un état où le travailleur jouirait des avantages de la bourgeoisie actuelle et où par conséquent il n'y aurait plus qu'une classe qui, grâce à la science, obtiendrait la large satisfaction de tous ses besoins, moyennant un travail modéré et salutaire. Chacun pourrait ainsi atteindre tout le développement intellectuel et moral dont la nature l'a rendu capable. L'organisation sociale ne serait plus pour personne une entrave, elle serait pour tous un appui et un moyen d'avancement.

Ainsi qu'on a pu s'en convaincre, il n'y a point grande originalité dans les idées de Lassalle. Ses vues de reconstruction sociale sont empruntées à Saint-Simon et à Louis Blanc, sa critique de l'économie politique à Karl Marx. Néanmoins l'étude de ses écrits n'est pas sans utilité, parce qu'en plus d'un point il a montré que les théories économiques généralement reçues sont superficielles, mal formulées ou même entièrement erronées. Ainsi sa discussion sur le mode de formation du capital est très remarquable, son tableau des origines et du développement économique des sociétés ne l'est pas moins. Quant aux moyens d'arriver à la réalisation de la transformation sociale qu'il rêvait, Lassalle se sépare complètement de Marx. Comme le remarque très justement M. Rudolf Meyer, Marx considère l'Europe entière, Lassalle ne voit que l'Allemagne. Le premier est international et cosmopolite, l'autre national et prussien; Marx croit qu'aucune réforme sociale n'est possible dans un état isolé: c'est seulement quand la révolution généralisée aura abattu partout les trônes et les autels que l'égalité pourra s'établir.

Lassalle au contraire voulait introduire les réformes, pacifiquement, dans un seul état qui aurait servi de modèle aux autres et dont l'imitation se serait imposée : cet état, c'était l'Allemagne unifiée. Il espérait même, comme les physiocrates du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'un souverain ou un grand ministre comprendrait qu'il a tout intérêt à gagner l'affection du peuple en améliorant son sort. C'est le rêve du socialisme césarien tel que l'avait conçu Louis-Napoléon dans sa prison de Ham. Lassalle pensait, et non sans raison, qu'une république bourgeoise serait moins prête qu'une monarchie à accepter des réformes radicales, parce que ces réformes diminueraient nécessairement la prépondérance des classes aisées, tandis qu'elles pourraient accroître la popularité et l'autorité du souverain. Lassalle était un politique clairvoyant, il avait le sens historique. Dès 1859, il prévoit et hâte de ses vœux la lutte de la Prusse et de l'Autriche et, mort en 1864, il prédit la guerre de l'Allemagne contre la France. Il comprenait que les mêmes institutions, fussent-elles républicaines, ne peuvent convenir également à tous les peuples du globe, si différens de mœurs, d'état social et de développement intellectuel. Tout fanatique qu'il fût de la société coopérative, il pensait qu'il fallait au moins deux siècles, — cinq, dit Rodbertus, — pour amener la transformation complète de la société et la suppression du salariat. Ce n'était donc point par une révolution violente qu'il croyait pouvoir réaliser ses projets. Il se séparait sous ce rapport de ses héros préférés, les hommes de la révolution française. Hegel lui avait enseigné la théorie de l'évolution organique et des « momens » successifs que doit parcourir le « procès » historique. Il avait conçu une vive sympathie pour M. de Bismarck, qui bientôt en effet allait exécuter son programme politique, en fondant l'unité germanique sur l'abaissement de l'Autriche et en introduisant le suffrage universel direct pour les élections au parlement central. Il chercha à le voir en 1864, quelque temps avant sa mort, et il fit même voter ses partisans en faveur de l'homme qui alors ne représentait encore que le principe de l'autorité monarchique fondé sur le militarisme spartiate embrigadant toute la nation. Jusqu'à présent son rêve ne s'est pas réalisé. M. de Bismarck ne s'est pas encore mis à la tête du socialisme allemand, et pour le moment il a probablement d'autres soucis.

Quoique Lassalle comprît mieux que les socialistes auxquels il avait emprunté ses plans de réforme qu'on ne peut transformer la société par un coup de baguette, il attendait encore trop de l'initiative de l'état. La vérité essentielle qu'il faut répéter à la classe ouvrière et qui y a déjà pénétré, les discussions du congrès ouvrier de Paris le prouvent, c'est que les changemens dans l'organisation des

sociétés ne se sont jamais faits et ne se feront jamais que lentement, et qu'il est impossible de faire par décret une révolution sociale comme on fait une révolution politique. Donnez à Karl Marx ou à Lassalle plein pouvoir de disposer à leur gré des terres, des capitaux, de toutes les richesses du pays et de les faire « rentrer à la collectivité, » les corporations ouvrières ou les ateliers sociaux à qui on remettrait les instrumens de travail ne seraient pas en état d'organiser et de diriger la production, puisque les ouvriers d'élite ne parviennent qu'exceptionnellement à faire prospérer des associations coopératives, et que celles-ci échouent toujours quand elles ne forment pas elles-mêmes leur capital. Sans doute ils se trompent, ces économistes qui s'imaginent que les lois qui règlent maintenant les faits économiques sont immuables parce que ce sont des lois naturelles. L'histoire et la géographie nous montrent que les sociétés humaines ont vécu et vivent sous des régimes très divers et très variables. L'humanité n'a probablement pas atteint le terme de sa carrière, et dans mille ans les lois et les institutions seront très différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Les progrès si visibles et si universels de la démocratie permettent même de prévoir qu'il y régnera plus d'égalité. Mais, comme en géologie on a abandonné les théories des grandes révolutions cosmiques et des époques successives de création, pour admettre que les changemens si extraordinaires dont notre globe a été le théâtre se sont accomplis lentement, insensiblement, par l'action constante des forces ordinaires de la nature, ainsi en sociologie on arrive à se convaincre que de profondes modifications peuvent s'introduire et s'introduiront dans l'organisation sociale, mais qu'elles auront lieu successivement, à mesure que les hommes acquerront plus de lumières, plus d'instruction, un sentiment plus élevé du droit et une connaissance plus grande des conditions de la production économique.

ÉMILE DE LAVELEYE.